



Code de vie : Comment trouver l'équilibre entre l'intervention éducative et la punition au primaire, au secondaire et à la formation professionnelle et générale des adultes ?



Claudia Chamula

Étudiante au baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement primaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval



Laurie Hébert

B. Éd., étudiante à la maîtrise en psychopédagogie, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval



Aude Gagnon-Tremblay

Étudiante au doctorat en psychopédagogie, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval



Valérie Girard

Psychoéducatrice et agente aux services régionaux de soutien et d'expertise pour la région 03-12, Centre de services scolaire des Découvreurs

Introduction

Mettre en place des interventions éducatives qui soutiennent le développement et le bien-être des jeunes semble constituer un défi complexe au sein de notre système éducatif, car les mesures punitives, telles que le retrait, la suspension, l'exclusion ou l'arrêt de service, sont encore prescrites dans les codes de vie des établissements scolaires (Bernier et al., 2021). Cet article rapporte les propos de Madame Valérie Girard, psychoéducatrice et agente aux services régionaux de soutien et d'expertise pour la région 03-12, lors d'une conférence donnée dans le cadre de la 3^e journée « Questions de l'heure sous la loupe de l'UMR Synergia ». Il présente un survol des éléments clés d'un code de vie éducatif et des interventions éducatives qui soutiennent le développement des compétences des élèves. Il aborde aussi des façons de repenser les pratiques éducatives afin qu'elles soient plus sensibles au vécu des enfants. Enfin, des pistes d'action pour amorcer un changement sont suggérées.



Qu'est-ce qu'un code de vie éducatif ?

La Loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que chaque établissement scolaire doit élaborer des règles de conduite et des mesures de sécurité qui font partie intégrante du code de vie de l'école (art. 76) (Légis [LIP], 2024). La LIP propose d'inclure trois éléments dans le code de vie : 1) les attitudes et comportements attendus de l'élève en toutes circonstances, 2) les gestes et échanges interdits en tout temps, indépendamment du moyen utilisé, ainsi que 3) les sanctions disciplinaires, en fonction de la gravité ou de la répétition de l'infraction (Côté, 2018). Peu de précisions sont toutefois données sur les façons de soutenir les comportements attendus des élèves et les mesures de soutien qui pourraient leur être offertes. Ainsi, il semble nécessaire d'aller au-delà des prescriptions de la LIP afin d'éviter de recourir aux approches basées sur les interdictions et les punitions, qui sont associées à une hausse des comportements d'indiscipline chez les élèves (Cohen et al., 2023). De plus, la littérature scientifique est unanime : les pratiques punitives, incluant la suspension scolaire, ont des effets négatifs à court, à moyen et à long terme pour les élèves (Jean-Pierre et Paris-Drummond, 2018). Parmi ces effets négatifs, nous retrouvons la réduction de la motivation à apprendre (Payne, 2015), de la concentration (Cohen et al., 2023) et de l'engagement scolaire (trajectoire d'évitement) (Hemphill et al., 2014). De plus, nous trouvons également une diminution du rendement scolaire et l'augmentation des absences et du risque de décrochage scolaire (Brobbeey, 2018)⁵.

5. Pour en apprendre davantage sur les pratiques punitives et leurs alternatives en milieu scolaire, consulter l'article de Gagné et al. (2025) (page 12 à 17).

Comment le code de vie est-il construit ?

Le code de vie apparaît comme un outil essentiel afin d'assurer un vivre-ensemble qui permet un climat sain et sécuritaire et ainsi prévenir et gérer les comportements des élèves (Lagacé-Leblanc et al., 2018). Son élaboration nécessite la collaboration de plusieurs acteurs, notamment la direction d'établissement, le personnel enseignant, le personnel professionnel ainsi que le personnel de soutien, explique la conférencière.

Madame Girard souligne aussi l'importance d'appuyer le code de vie et les attentes comportementales sur les valeurs fondamentales qui guident le projet éducatif de l'école. Celles-ci doivent être préalablement choisies et approuvées par l'ensemble des membres de l'équipe-école. Les attentes comportementales doivent être clairement définies, tout en étant ajustées et réalistes en fonction des stades développementaux des enfants. La conférencière précise aussi que les attentes comportementales et les valeurs doivent aussi être appliquées au personnel scolaire, car le vivre-ensemble concerne l'ensemble de la communauté éducative.

Le code de vie éducatif idéal

Madame Girard souligne plusieurs éléments qui pourraient être ajoutés aux codes de vie des écoles afin de bonifier les pratiques qui y sont proposées et ainsi maximiser leur efficacité. Premièrement, les attentes comportementales et les

Tableau 1.

Alternatives structurantes aux pratiques punitives.

ÉVÉNEMENTS	DÉFINITION	EXEMPLE DE SITUATION
Mineurs	Indiscipline ou incivilité en lien avec les règles du code de vie, qui est considéré comme étant sans danger et sans atteinte grave à l'intégrité d'une personne, qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école.	Un élève utilise un ton de voix inapproprié au climat d'apprentissage en classe.
Majeurs	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire. Comportement qui nécessite l'intervention de la direction d'établissement.	Danger pour soi, les autres ou l'environnement : Un élève frappe un camarade dans la cour de récréation. Infraction à une loi (code criminel ou civil) : Un élève fait du vandalisme.

raisons qui sous-tendent ces choix doivent être clairement précisées. Deuxièmement, un enseignement explicite des comportements à adopter en milieu scolaire doit être prévu dans le code de vie et réalisé fréquemment avec les élèves. Des exemples concrets de comportements à adopter en milieu scolaire qui traduisent les valeurs fondamentales et les attentes de l'établissement doivent aussi être disponibles. Troisièmement, le code de vie prévoit des mécanismes de reconnaissance et de félicitations des comportements attendus. Enfin, le code de vie définit des sanctions disciplinaires appropriées, tant pour les événements mineurs que majeurs, selon une approche graduée et éducative, c'est-à-dire que chaque événement nécessitant une mesure d'encadrement est aussi associé à une mesure de soutien approprié.

Le tableau 1 présente les distinctions entre les événements mineurs et majeurs ainsi que des exemples de comportements pour chaque catégorie.

Pratiques éducatives qui soutiennent le développement des compétences des élèves

Afin d'inciter les adultes à adopter des pratiques éducatives pour soutenir le développement des compétences des élèves autour du vivre-ensemble, Madame Girard souligne l'importance de mettre l'élève au cœur de la démarche, de mieux comprendre le fonctionnement du cerveau et l'impact du stress ainsi que de mieux comprendre la relation entre l'enfant et l'adulte.

Une attention particulière doit être portée aux raisons sous-jacentes aux comportements des élèves. À ce sujet, Madame Girard s'interroge : « Prenons-nous le temps de questionner les élèves qui adoptent des comportements perturbateurs et le personnel scolaire qui intervient auprès d'eux ? » Elle souligne que les enfants qui ont vécu ou qui vivent du stress fréquent, voire chronique, ou des événements traumatiques ont des besoins supplémentaires qui doivent être pris en considération lors de la mise en place de pratiques éducatives. En effet, Madame Girard mentionne que « le cerveau ne peut pas apprendre les comportements attendus en milieu scolaire s'il se défend constamment contre des menaces présentes dans l'environnement ». Enfin, il importe de s'intéresser à la relation entre l'élève et l'adulte, car celle-ci lui permet de développer un sentiment de sécurité et d'appartenance qui est nécessaire au climat d'apprentissage des comportements attendus. À cet effet, les meilleures pratiques issues des théories de l'attachement, des connaissances entourant le trauma complexe et les données sur le stress et ses impacts sur le cerveau deviennent des incontournables lorsque l'on vise à limiter le recours aux mesures dites punitives et d'exclusion.

Pistes d'actions pour amorcer un changement

Afin d'amorcer un changement dans les milieux scolaires et de repenser nos interventions éducatives pour soutenir le développement des compétences des élèves autour du vivre-ensemble, Madame Girard invite le personnel scolaire à réfléchir aux mesures disciplinaires actuellement utilisées dans leur milieu ainsi qu'à leur utilité.

Par exemple, l'utilisation du retrait et de la suspension scolaire est encore trop présente dans les codes de vie québécois malgré les effets délétères chez les élèves (Lagacé-Leblanc et al., 2018). Bien que ces mesures soient parfois nécessaires dans certaines situations, elles doivent être utilisées de manière réfléchie et avec parcimonie (Bernier et al., 2021). Madame Girard rappelle que le retrait et la suspension doivent permettre aux adultes de prendre du recul et de réfléchir collectivement à la situation. Ces mesures devraient aussi s'accompagner de périodes de concertation pour analyser les comportements de l'élève. Des questions comme « que comprenons-nous de cette situation? », « quelles informations nous manque-t-il pour mieux comprendre la situation? », « que devons-nous ajuster dans nos actions ou dans notre plan d'intervention afin d'aider l'élève? » et « quel est notre plan d'action pour le retour de l'élève en classe? » doivent être abordées en équipe.

Enfin, Madame Girard invite les milieux scolaires à inclure les élèves et leurs parents dans la réflexion entourant les événements mineurs et majeurs proposés dans les codes de vie. Cela permettra de travailler la compréhension partagée et l'identification de pistes de réponses aux besoins de ces élèves. La collaboration entre l'école et la famille est d'ailleurs identifiée comme un facteur influençant la réussite scolaire des élèves, notamment de ceux présentant des problèmes d'adaptation (Deslandes, 2017).

Conclusion

Contrairement à ce que met de l'avant la LIP, Madame Girard soutient l'importance d'adopter une approche éducative dans les codes de vie afin de favoriser le développement des compétences des élèves autour du vivre-ensemble. Le code de vie apparaît comme un outil incontournable afin de maximiser la cohésion et la cohérence des adultes autour des valeurs partagées par l'école. L'adhésion de l'ensemble des membres de l'équipe-école, le choix des attentes comportementales et leur enseignement explicite, la distinction entre les événements majeurs et mineurs, le choix des mesures de soutien et des sanctions disciplinaires, la priorisation de l'élève, de son vécu et de sa relation avec les adultes sont aussi des éléments essentiels à l'établissement d'un code de vie éducatif qui favorisera le développement et le bien-être des élèves. En terminant, rappelons que c'est à travers la relation adultes-élèves que pourra se développer le sentiment de sécurité et d'appartenance, nécessaire au climat d'apprentissage des comportements attendus. À cet effet, les meilleures pratiques issues des théories de l'attachement, des connaissances entourant le trauma complexe et les données sur le stress et ses effets sur le cerveau deviennent des incontournables, lorsque l'on vise à limiter le recours aux mesures dites punitives et d'exclusion.

MOTS-CLÉS :

intervention éducative, mesures punitives et d'exclusions et code vie éducatif, stress et cerveau et collaboration école-famille.

BIBLIOGRAPHIE

- Bernier, V., Gaudreau, N. et Massé, L. (2021). Autopsie des retraits de classe : le point de vue d'élèves présentant des difficultés comportementales. *La foucade*, 21(2), 5-8. <https://cajdc.org/30>
- Brobbey, G. (2018). Punishing the Vulnerable : Exploring Suspension Rates for Students with Learning Disabilities. *Intervention in School and Clinic*, 53(4), 216-219. <https://doi.org/10.1177/1053451217712953>
- Cohen, D. R., Lewis, C., Eddy, C. L., Henry, L., Hodgson, C., L. Huang, F., Reinke, W. M. et Herman, K. C. (2023). In-School and Out-of-School Suspension : Behavioral and Psychological Outcomes in a Predominately Black Sample of Middle School Students. *School Psychology Review*, 52(1), 1-14. <https://doi.org/10.1080/2372966X.2020.1856628>
- Côté, P. (2018). *Climat scolaire : Démarche de soutien à l'élaboration du code de vie - CSMB*. Ministère de l'Éducation du Québec. https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/Climat-scolaire-thematique2018-Demarche-soutien-elaboration-code-vie-CSMB-aout2018.pdf
- Deslandes, R. (2017). Les conditions essentielles à la réussite des partenariats école-famille-communauté. CTREQ. https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/10/Coeureaction_Cond-essent_FINAL.pdf
- Hemphill, S. A., Plenty, S. M., Herrenkohl, T. I., Toumbourou, J. W. et Catalano, R. F. (2014). Student and school factors associated with school suspension : A multilevel analysis of students in Victoria, Australia and Washington State, United States. *Children and Youth Services Review*, 36, 187-194. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2013.11.022>
- Jean-Pierre, J. et Parris-Drummond, S. (2018). Alternative School Discipline Principles and Interventions : An Overview of the Literature. *McGill Journal of Education*, 53(3), 414-433. <https://doi.org/10.7202/1058410ar>
- Lagacé-Leblanc, J., Beaudoin, M., Massé, L., Gaudreau, N., Verret, C. et Nadeau, M.-F. (2018, 26 avril). *Analyse des codes de vie utilisés dans des écoles québécoises primaires et secondaires* [communication orale]. 7^e congrès biennal du CQJDC, Québec.
- Lévis Québec. *Loi sur l'instruction publique, RLRO c I-13.3*. (2024). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3>
- Payne, R. (2015). Using rewards and sanctions in the classroom : Pupils' perceptions of their own responses to current behaviour management strategies. *Educational Review*, 67(4), 483-504. <https://doi.org/10.1080/00131911.2015.1008407>